

SBBK | CSFP |

Schweizerische Berufsbildungsämter-Konferenz
Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
Conferenza svizzera degli uffici della formazione professionale
Conferenza svizra dals uffizis da la furmaziun professiunala

Eine Fachkonferenz der Kantone (EDK) | Une conférence spécialisée des cantons (CDIP)



18 décembre 2024

Flexibilisation à l'école professionnelle

Exemples de bonnes pratiques et recommandations d'action

260-4.9.16.2 kr

Table des matières

1	Objectif et groupe cible	3
2	Projet <i>Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle</i>	3
2.1	Objectifs et réalisation du projet	3
2.2	Trois domaines de possibilités de flexibilisation, priorité sur la mise en œuvre dans les écoles	3
3	Possibilités de flexibilisation à l'école professionnelle	4
4	Recommandations d'action	6
4.1	Mise à jour des exemples de bonnes pratiques et échange d'expériences	6
4.2	Échange entre les offices cantonaux et les écoles professionnelles	7
4.3	Faire le lien entre la flexibilisation et d'autres thèmes de la formation professionnelle	7
4.4	Centres de compétences et écoles responsables	7
4.5	Conclusion	7
5	Bibliographie	8

1 Objectif et groupe cible

Le présent document découle du projet Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle de la CSFP, réalisé entre 2023 et 2024 sous l'enseigne de *Formation professionnelle 2030*.

Il vise à donner aux décisionnaires des offices cantonaux de la formation professionnelle et des directions des écoles professionnelles un aperçu des possibilités actuelles et des expériences faites dans la mise en œuvre de contextes d'apprentissage flexibles.

Ce document est le résultat d'une étroite collaboration entre la CSFP et la Table ronde Écoles professionnelles, et met à disposition un guide de référence utile aux décisionnaires du niveau politico-stratégique.

2 **Projet *Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle***

2.1 Objectifs et réalisation du projet

Le projet visait à développer le modèle élaboré en 2019 par la CSFP en vue d'une flexibilisation de l'enseignement dans les écoles professionnelles, et à le concrétiser davantage avec le soutien d'un groupe d'accompagnateurs et accompagnatrices pédagogiques. Il a permis de comparer le modèle de la CSFP aux modèles et concepts de formation sous-tendant certaines formations professionnelles initiales et, à partir de cette comparaison, de dresser un état des lieux des différentes possibilités de mise en œuvre. La dernière étape du projet consiste maintenant à intégrer cette vue d'ensemble dans le présent document, qui vient préciser les possibilités de flexibilisation pour la mise en œuvre dans les écoles. Ce document est complété par les conclusions tirées du Tour de Suisse *Blended Learning* réalisé par la Table ronde Écoles professionnelles, lesquelles ont fait l'objet d'une synthèse par la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP).

2.2 **Trois domaines de possibilités de flexibilisation, priorité sur la mise en œuvre dans les écoles**

Le projet regroupe les possibilités de flexibilisation en trois domaines : le système de la formation professionnelle au niveau politique, le développement des professions au niveau stratégique et la mise en œuvre dans les écoles au niveau opérationnel. C'est ce dernier domaine qui est abordé ici et qui fait l'objet du chapitre suivant.

Du point de vue organisationnel, la mise en œuvre sur le lieu de formation qu'est l'école professionnelle relève des cantons, mais c'est en grande partie un autre partenaire de la formation professionnelle, à savoir les organisations du monde du travail (OrTra), qui définit les contenus des formations, les supports et moyens d'enseignement de même que les plateformes d'enseignement et d'apprentissage. La liberté méthodologique du corps enseignant doit dans tous les cas être garantie. Les écoles professionnelles élaborent leurs plans d'études scolaires individuels, leurs horaires et leurs planifications de taux d'occupation en se basant sur les plans de formation et des documents de mise en œuvre élaborés à leur intention (plans d'études nationaux) ou encore sur du matériel didactique.

L'orientation vers les compétences opérationnelles a permis aux trois lieux de formation de se rapprocher ces dernières années et de progresser ensemble. Dans ce contexte, l'école se conçoit comme un lieu de transmission des compétences, dont la méthodologie et les modèles ne peuvent être développés, ni mis en œuvre, indépendamment des autres lieux de formation. Les modèles de mise en œuvre scolaire doivent donc être placés en contexte avec les autres lieux de formation, en particulier avec l'entreprise. La flexibilisation et l'individualisation dans les écoles professionnelles ne constituent pas une fin en soi, mais doivent prendre tout leur sens lorsqu'on les considère dans l'ensemble du système ainsi qu'en fonction des spécificités de chaque profession.

Enfin, la flexibilisation dans les écoles n'est pas synonyme de prolifération incontrôlée, de laisser-faire ou de déresponsabilisation ; de tels modèles nécessitent la réalisation de certaines conditions, en même temps qu'une répartition claire des responsabilités au niveau des écoles, afin d'offrir aux personnes qui s'y forment un contexte d'apprentissage optimal.

La liste ci-après regroupe les possibilités de mise en œuvre flexibles qui existent dans les écoles ; elle donne une vue d'ensemble de tout ce qu'il est possible de faire et des conditions, aussi bien générales que de réussite, auxquelles il faut veiller.

3 Possibilités de flexibilisation à l'école professionnelle

Au cours des dernières années, plusieurs écoles ont mis au point des possibilités d'enseignement des branches professionnelles flexibles et individualisées. Le tableau ci-dessous présente, d'une part, les éléments prescrits par les ordonnances sur la formation (domaines et modules à option obligatoires) et, d'autre part, les possibilités aménagées par les écoles pour concevoir des offres de formation flexibles et pertinentes. Enfin, il recense les plans de plusieurs écoles en matière de *blended learning*, qui favorisent un enseignement des branches professionnelles flexible et individualisé.¹

Cette liste n'est pas exhaustive.

Flexibilisation	Formation(s) initiale(s), OrTra	Niveau de flexibilisation	Informations complémentaires
Domaines scolaires à option obligatoires	Employé-e de commerce CFC, FOCOS	Possibilité inscrite dans l'OrFo ; choix entre 2 ^e langue étrangère et travail de projet individuel ; flexibilisation spatiale partielle grâce aux formes d'enseignement hybrides	<u>Concept de mise en œuvre domaine à choix</u> <u>WKS Bern</u> (en allemand)
Modules à option obligatoires pour l'école professionnelle	Développeur/développeuse de business numérique CFC, ICT-Formation professionnelle Suisse	Possibilité inscrite dans le plan de formation, précisée dans le plan modulaire ; 8 des 32 modules sont conçus comme des modules à option	<u>BBBaden</u> (en allemand)

¹Certains exemples sont tirés du projet du Tour de Suisse *Blended Learning*.

		obligatoires ; approfondissement à l'école selon l'intérêt de la personne en formation et la spécialisation en entreprise	
Enseignement par projets et en bloc	Plusieurs formations initiales	Enseignement à l'école professionnelle en bloc et centralisé ; possibilité de supprimer des leçons individuelles et hebdomadaires	<u>Musikinstrumentenbau, Arenenberg TG</u> (en allemand) <u>Polybat, FR/SO/SG</u>
Classes avec différenciation interne	Plusieurs formations initiales dans des professions à faible effectif	Dans les cantons de petite taille comptant des effectifs réduits ou des minorités linguistiques, les personnes se formant pour différentes professions suivent des cours en commun, dans une même classe ; possibilité d'une combinaison avec l'auto-apprentissage	<u>École d'arts visuels Berne et Bienne</u>
<i>Blended learning</i> : terme générique	Plusieurs formations initiales	Méthode favorisant un aménagement flexible de l'enseignement et de la coopération entre les lieux de formation avec de nombreuses possibilités ; peut être aménagée de manière flexible et adaptée aux besoins des différentes écoles et professions	<u>Guide de référence Blended learning</u> <u>Rapport final du Tour de Suisse Blended Learning</u>
<i>Blended learning</i>	Professions de l'informatique	Système de gestion de l'apprentissage, <i>blended learning</i> dans tous les lieux de formation, collaboration étroite avec les entreprises formatrices (par ex. projet Lernvolution)	<u>BBBaden (TdS)</u>
<i>Blended learning</i>	Professions de l'industrie, employé-e de commerce / commerce de détail	Enseignement et apprentissage 4.0, environnements d'apprentissage ouverts hors matières, classes ou leçons : réalisation architecturale des espaces d'apprentissage, nouveau rôle des enseignant-e-s, différents modèles pour différents types	<u>Centre de formation Wil-Uzwil (TdS)</u>

		d'apprentissage avec un encadrement plus ou moins poussé	
<i>Blended learning</i>	Logisticien-ne CFC	<i>Blended learning</i> , orientation vers les compétences opérationnelles, individualisation et expérience de l'efficacité personnelle dans des espaces d'apprentissage numériques et physiques (missions, système de gestion de l'apprentissage)	<u>Centre de formation Limmattal (TdS)</u>
<i>Blended learning</i>	Professions de la santé et du social	Apprentissage accompagné et auto-régulé avec un système de gestion de l'apprentissage dans les espaces scolaires de demain	<u>Centre de formation professionnelle Santé-social de Sursee (TdS)</u>

4 Recommandations d'action

Pour poursuivre les démarches en matière de flexibilisation avec les acteurs et actrices des différents cantons et différentes écoles professionnelles, les recommandations d'action ci-après sont proposées.

4.1 Mise à jour des exemples de bonnes pratiques et échange d'expériences

Les possibilités de flexibilisation présentées au chapitre 3 doivent régulièrement faire l'objet d'une mise à jour, en collaboration avec divers spécialistes. Après la mise en œuvre concrète, les exemples mentionnés peuvent être soumis à une évaluation des avantages et inconvénients qu'ils présentent. Ce sont la CSFP et la Table ronde Écoles professionnelles qui sont responsables de tenir le présent document à jour ; un rythme triennal serait indiqué, ce qui correspond à la cadence des conférences communes de ces deux institutions.

Il est utile que les partenaires évaluent leurs expériences et qu'ils les partagent avec les autres. Les différents acteurs et actrices pourront ainsi apprendre les uns des autres, exploiter les ressources à disposition et procéder à des optimisations.

4.2 Échange entre les offices cantonaux et les écoles professionnelles

Il doit être possible d'échanger les expériences témoignant d'une bonne coordination/collaboration entre les offices cantonaux de la formation professionnelle et leurs écoles professionnelles dans le cadre d'événements qui s'y prêtent. C'est le cas par exemple de la conférence commune de la Table ronde Écoles professionnelles et de la CSFP, du forum de dialogue de la CSFP, de la journée de réflexion commune de la CDP et de la CFPI, à laquelle participe la Table ronde, ou encore d'autres manifestations comme la journée des partenaires de la formation professionnelle et la conférence d'automne du SEFRI. Il serait utile de déterminer les conditions favorisant un bon échange pour les parties prenantes.

4.3 Faire le lien entre la flexibilisation et d'autres thèmes de la formation professionnelle

Le thème général de la flexibilisation devrait être intégré dans les réflexions menées lors des processus de révision et dans les discussions des commissions DP&Q et, ainsi, être mieux pris en compte par les partenaires de la formation professionnelle. En faisant mieux connaître les modèles de mise en œuvre existants, on peut réduire les résistances et les craintes, tout en ouvrant la porte à de nouvelles idées.

4.4 Centres de compétences et écoles responsables

Dans le cas de plusieurs écoles au sein d'un même canton, il est possible de définir des centres de compétences et des écoles responsables, ce qui permet d'exploiter les ressources et de désigner des porte-parole dans l'optique d'une bonne mise en réseau des écoles, aussi bien entre elles qu'avec les autres lieux de formation et les commissions DP&Q.

4.5 Conclusion

Le constat qui ressort de ce projet est que la question de la flexibilisation doit faire partie de la liste des éléments à traiter par l'ensemble des partenaires de la formation et qu'elle doit figurer à l'ordre du jour de manière permanente. Les partenaires doivent veiller à maintenir leurs efforts en vue d'une mise en œuvre flexible et continuer à aborder la question lors de leurs séances et autres événements.

Enfin, il convient de rappeler le principe selon lequel le besoin prime sur la structure : il faut d'abord définir le contenu à enseigner pour une profession donnée, et ensuite réfléchir à la mise en œuvre. Inverser l'ordre des choses reviendrait à desservir le système et empêcherait l'émergence de nombre de modèles novateurs.

5 Bibliographie

HEFP (2024) : rapport final sur le *blended learning* [[LIEN](#)]

CSFP, UPS, usam (2022) : Guide de référence Blended learning [[LIEN](#)]

CSFP (2024) : projet *Modèles de flexibilisation pour la formation professionnelle initiale à l'école professionnelle*.
Résultats de la comparaison entre le modèle de la CSFP et d'autres concepts de formation [[LIEN](#)]